

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°A-1

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Délibération portant organisation du temps de travail

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47 ;

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les 3 versants de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 16 novembre 2020

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail, à l'intérieur desquels s'organisent les horaires de travail ;

Considérant que les collectivités territoriales sont tenues d'organiser le temps de travail des agents territoriaux dans un cadre global de 1 607 heures annuelles en dehors des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, sur une base hebdomadaire de 35 heures minimum ;

Considérant le maintien du principe d'annualisation du temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation différents selon la spécificité des missions exercées. Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Considérant que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures et est calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

Considérant l'engagement de la collectivité dans l'amélioration de la qualité du service rendu à la population dionysienne et ainsi, de sa volonté d'ajuster son organisation du temps de travail, conformément aux dispositions en vigueur à cet égard ;

DELIBERE

Article 1 –Types de congés attribués et nombre de jours accordés dans le cadre des 1 607h

Le nombre de congés annuels est fixé à 25 jours et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Les jours de fractionnement et congés bonifiés sont accordés dans le cadre des textes en vigueur.

Dans le cadre d'un retour progressif à la légalité prévu par l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019, les agent.es pourront continuer à bénéficier de congés spéciaux pour ceux.celles partant en retraite avant le 1er janvier 2022. Ces congés correspondent à 3 jours calendaires par année effectuée à la ville ou dans la fonction publique territoriale, dans la limite de 90 jours francs. Ces congés n'ouvrent pas droit à des congés annuels supplémentaires. Ce type de congés sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 – Détermination de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est organisé dans le cadre de deux cycles de travail possibles: 38h et 35h15 par semaine et cela dès le 1^{er} janvier 2021.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail supérieure à 35h, les agents bénéficieront de réduction de temps de travail (ARTT) à hauteur de :

- 2 jours pour les agent.es travaillant sur un cycle de 35h15 hebdomadaires
- 18 jours pour les agent.es travaillant sur un cycle de 38h hebdomadaires.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail selon le décompte suivant :

<i>Durée hebdomadaire de travail</i>	<i>35h15</i>	<i>38h</i>
<i>Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet</i>	<i>2</i>	<i>18</i>
<i>Temps partiel 80%</i>	<i>1,6</i>	<i>14,4</i>
<i>Temps partiel 50%</i>	<i>1</i>	<i>9</i>

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 11 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311118-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°A-1

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Point d'étape sur la situation sanitaire et les mesures mises en place par la ville.

LE CONSEIL,

Sans délibération

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°A-2

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep)

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136.

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés.

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat.

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Vu le décret n° 2018-1119 du 10 décembre 2018 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015: pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel pris pour l'application du 29 juin 2015 pour le corps des administrateurs civils pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2016 pris pour application au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté du 4 juillet 2017 pris pour l'application au corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé de la santé des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2019 portant application au corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Vu la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du 27 février 1992 instituant un régime indemnitaire au bénéfice du personnel des filières administrative et technique.

Vu la délibération du 25 février 1993 instituant un régime indemnitaire au bénéfice du personnel des filières sanitaires et sociale, culturelle et sportive.

Vu la délibération du 27 février 1992 instituant un régime indemnitaire au bénéfice des agents contractuels dont

l'emploi a été créé par référence à un grade des filières administrative et technique.

Vu la délibération du 27 mai 2004 instituant l'indemnité spécifique de service (ISS) pour les personnels relevant des cadres d'emplois d'ingénieur, de technicien supérieur et de contrôleur de travaux.

Vu les délibérations du 20 décembre 1984, du 23 octobre 1986 et du 20 décembre 1990 décidant le versement d'un complément de rémunération collectivement acquis aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 novembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Considérant que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

Considérant que le RIFSEEP mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale, sous réserve du principe de parité avec l'Etat,

DELIBERE:

Article 1 - Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Il est attribué aux agents relevant des cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP. Pour les autres, les délibérations en vigueur continuent de s'appliquer.

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de plafonds spécifiques dans certains cadres d'emplois, conformément au principe de parité avec l'Etat et aux montants plafonds fixés par les arrêtés des corps de référence.

Article 2 - L'IFSE (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Elle est attribuée en fonction du groupe de fonction auquel appartient son poste et peut être modulée individuellement afin de valoriser des critères déterminés.

Détermination des groupes de fonction et plafonds afférents

Les groupes de fonction ont été constitués afin de valoriser la prise de responsabilités managériales à tous les échelons. Ils sont définis par cadres d'emplois, dans le respect des plafonds déterminés par l'Etat pour les corps de référence.

Ils sont définis de la sorte :

Catégorie	Groupes de fonction	Description	Sous-groupes	Description
A	A1	<i>Emplois fonctionnels :</i>	A1-1	DGS

		DGS/DGA	A1-2	DGA
	A2	Encadrement stratégique : directeur.trices	A2-1	Directeurs et délégués généraux
			A2-2	Directeurs adjoints et de quartier
	A3	Encadrement opérationnel : Responsables de service / cadres intermédiaires	A3-1	Responsable de service
			A3-2	Responsable de service adjoint.e
A3-3			Responsable intermédiaire	
A3-4			Responsable intermédiaire adjoint	
A4	Fonctions de pilotage, expertise et animation d'une politique publique	A4	Fonctions de pilotage, expertise et animation d'une politique publique	
B	B1	Encadrement opérationnel : responsables de service	B1-1	Responsable de service
			B1-2	Responsable de service adjoint
	B2	Encadrement de proximité : cadres intermédiaires / responsables d'équipe	B2-1	Cadre intermédiaire
			B2-2	Cadre intermédiaire adjoint
			B2-3	Responsable d'équipe
			B2-4	Responsable d'équipe adjoint
	B3	Fonctions d'application et de mise en œuvre sans encadrement	B3	Fonctions d'application et de mise en œuvre sans encadrement
	C	C1	Encadrement de proximité : responsables de service, cadres intermédiaires, responsables d'équipe	C1-1
C1-2				Responsable de service adjoint
C1-3				Cadre intermédiaire
C1-4				Cadre intermédiaire adjoint
C1-5				Responsable d'équipe
C1-6				Responsable d'équipe adjoint
C2		Fonctions d'exécution sans encadrement	C2	Fonctions d'exécution sans encadrement

Conformément au respect du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, les plafonds annuels d'IFSE et de CIA pour les agents logés et les agents non logés, sont fixés comme suit :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Groupes	IFSE plafond brut annuel		CIA plafond brut annuel
				Agents non logés	Agents logés	Agents logés et non logés
Administrative	A	Administrateurs territoriaux	Groupe A1	49 980 €	X	8 820 €
			Groupe A2	46 920 €	X	8 280 €
			Groupe A3	42 330 €	X	7 470 €
			Groupe A4	42 330 €	X	7 470 €
		Attachés territoriaux	Groupe A1	36 210 €	22 310 €	6 390 €
			Groupe A2	32 130 €	17 205 €	5 670 €
			Groupe A3	25 500 €	14 320 €	4 500 €
			Groupe A4	20 400 €	11 160 €	3 600 €
	B	Rédacteurs territoriaux	Groupe B1	17 480 €	8 030 €	2 380 €
			Groupe B2	16 015 €	7 220 €	2 185 €
			Groupe B3	14 650 €	6 670 €	1 995 €
	C	Adjoints administratifs territoriaux	Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €
			Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €
	Technique	A	Ingénieurs en chef territoriaux	Groupe A1	57 120 €	42 840 €

			Groupe A2	49 980 €	37 490 €	8 820 €	
			Groupe A3	46 920 €	35 190 €	8 820 €	
			Groupe A4	42 330 €	31 750 €	7 470 €	
		Ingénieurs territoriaux		Groupe A1	40 290€	23 865€	7 110€
				Groupe A2	40 290€	23 865€	7 110€
				Groupe A3	35 700€	20 535€	6 300€
				Groupe A4	27 540 €	16 650€	4 860 €
		B	Techniciens territoriaux	Groupe B1	19 660 €	10 220 €	2 680 €
				Groupe B2	17 930 €	9 400 €	2 445 €
				Groupe B3	16 480 €	8 580 €	2 245 €
		C	Agents de maîtrise territoriaux	Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €
				Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €
Adjointes techniques territoriaux	Groupe C1		11 340 €	7 090 €	1 260 €		
	Groupe C2		10 800 €	6 750 €	1 200 €		
Animation	B	Animateurs territoriaux	Groupe B1	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
			Groupe B2	16 015 €	7 220 €	2 185 €	
			Groupe B3	14 650 €	6 670 €	1 995 €	
	C	Adjointes territoriaux d'animation	Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
			Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €	
Médico-sociale	A	Biologistes, vétérinaires, pharmaciens territoriaux	Groupe A2	49 980 €	X	8820€	
			Groupe A3	46 920 €	X	8280€	
			Groupe A4	42 330 €	X	7470€	
		Educatrices territoriales de jeunes enfants		Groupe A2	14 000 €	X	1680€
				Groupe A3	13 500 €	X	1620€
				Groupe A4	13 000 €	X	1560€
		Médecins territoriaux		Groupe A2	43 180 €	X	7620€
				Groupe A3	38 250 €	X	6750€
				Groupe A4	29 495 €	X	5205€
		Conseillers territoriaux socio-éducatifs		Groupe A1	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A2	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A3	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A4	20 400 €	X	3 600 €
		Cadres territoriaux de santé paramédical		Groupe A1	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A2	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A3	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A4	20 400 €	X	3 600 €
		Puéricultrices cadres de santé		Groupe A1	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A2	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A3	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A4	20 400 €	X	3 600 €
		Sages-femmes territoriales		Groupe A1	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A2	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A3	25 500 €	X	4 500 €
				Groupe A4	20 400 €	X	3 600 €
		Psychologues territoriaux		Groupe A1	25 500 €	X	4 500 €

		Groupe A2	25 500 €	X	4 500 €	
		Groupe A3	25 500 €	x	4 500 €	
		Groupe A4	20 400 €	X	3 600 €	
		Groupe A1	19 480 €	X	3 440 €	
	Puéricultrices territoriales	Groupe A2	19 480 €	X	3 440 €	
		Groupe A3	19 480 €	X	3 440 €	
		Groupe A4	15 300 €	X	2 700 €	
		Groupe A1	19 480 €	X	3 440 €	
	Infirmiers territoriaux en soins généraux	Groupe A2	19 480 €	X	3 440 €	
		Groupe A3	19 480 €	X	3 440 €	
		Groupe A4	15 300 €	X	2 700 €	
		Groupe A1	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
	Infirmiers territoriaux	Groupe A2	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
		Groupe A3	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
		Groupe A4	8 010 €	4 860 €	1 090 €	
		Groupe A1	19 480 €	X	3 440 €	
	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Groupe A2	19 480 €	X	3 440 €	
		Groupe A3	19 480 €	X	3 440 €	
		Groupe A4	15 300 €	X	2 700 €	
		Groupe B1	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
B	Techniciens paramédicaux territoriaux ¹	Groupe B2	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
		Groupe B3	8 010 €	4 860 €	1 090 €	
		Groupe B1	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
	Moniteurs-éducateurs et intervenant familiaux territoriaux	Groupe B2	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
Groupe B3		8 010 €	4 860 €	1 090 €		
Groupe C1		11 340 €	7 090 €	1 260 €		
C	Agents sociaux territoriaux	Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €	
		Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €	
		Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
	Auxiliaires de soins territoriaux	Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €	
		Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Groupe C2	10 800 €	6 750 €	1 200 €	
		Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Culturelle	A	Directeurs d'établissement d'enseignement artistique	Groupe A1	36 210 €	22 310 €	6 390 €
			Groupe A2	32 130 €	17 205 €	5 670 €
			Groupe A3	25 500 €	14 320 €	4 500 €
			Groupe A4	20 400 €	11 160 €	3 600 €
	Conservateurs territoriaux du patrimoine	Groupe A1	46 920 €	25 810 €	8 280 €	
		Groupe A2	40 290 €	22 160 €	7 110 €	
		Groupe A3	34 450 €	18 950 €	6 080 €	
		Groupe A4	31 450 €	17 298 €	5 550 €	
	Conservateurs territoriaux des bibliothèques	Groupe A1	34 000 €	X	6 000 €	
		Groupe A2	31 450 €	X	5 500 €	
		Groupe A3	29 750 €	X	5 250 €	
		Groupe A4	29 750 €	X	5 250 €	

1 Le corps de référence de l'Etat du cadre d'emploi des techniciens paramédicaux territoriaux et des moniteurs-éducateurs territoriaux et intervenant familiaux territoriaux est provisoire ce qui peut expliquer que les montants ne soient pas harmonisés avec les cadres d'emplois de catégorie C.

		Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Groupe A1	34 000 €	X	6 000 €
			Groupe A2	31 450 €	X	5 500 €
			Groupe A3	29 750€	X	5 250€
			Groupe A4	29 750 €	X	5 250 €
		Bibliothécaires	Groupe A1	34 000 €	X	6 000 €
			Groupe A2	31 450 €	X	5 500 €
			Groupe A3	29 750€	X	5 250€
			Groupe A4	29 750 €	X	5 250 €
	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Groupe B1	16 720 €	X	2 280€
			Groupe B2	16 720 €		2 280 €
			Groupe B3	14 960 €	X	2 040 €
	C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Groupe C1	11 340 €	7 090 €	1 260 €
Groupe C2			10 800 €	6 750 €	1 200 €	
Sportive	A	Conseillers territoriaux des APS	Groupe A1	25 500 €	X	4 500 €
			Groupe A2	25 500 €	X	4 500 €
			Groupe A3	25 500 €	X	4 500 €
			Groupe A4	20 400 €	X	3 600 €
	B	Educateurs territoriaux des APS	Groupe B1	17 480 €	8 030 €	2 380 €
			Groupe B2	16 015 €	7 220 €	2 185 €
			Groupe B3	14 650 €	6 670 €	1 995 €

Critères de modulation individuelle

Au sein d'un groupe de fonctions, l'IFSE est attribuée individuellement par arrêté et modulée notamment au regard des critères suivants :

- **Prise en compte du grade de l'agent.e** afin de valoriser les évolutions de carrière.
- **Valorisation des sujétions horaires** : au sein d'un même groupe de fonctions, une valorisation est prévue pour les agent.es dont le cadre horaire commence avant 7h du matin, termine après 19h ou intègre le week-end, sous réserve de leur exercice effectif. Ce faisant, l'IFSE reprend le mécanisme des contrats de service qui rémunère les contraintes horaires effectuées dans le cadre horaire de l'agent.e, sous réserve du service fait.
- **Valorisation de l'exercice de fonctions relevant d'une catégorie supérieure** : les agent.es de catégorie C exerçant des fonctions relevant de la catégorie B ou ceux.celles de catégorie B exerçant des fonctions de catégorie A pourront, dans la limite du plafond de leur cadre d'emplois, bénéficier d'une modulation visant à valoriser l'exercice de ces fonctions, tout en maintenant un différentiel entre catégories hiérarchiques visant à valoriser le passage de concours.
- **L'expérience de l'agent.e** qui peut être appréciée notamment au regard du compte rendu d'entretien professionnel

L'IFSE de l'agent.e est ré-examinée en cas de changement de groupe de fonctions ou de changement de grade ou de cadre d'emplois. Par ailleurs, elle est réexaminée au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise par l'agent. Ce réexamen s'effectue notamment au regard des compétences acquises, du nombre d'année expérience sur le poste, du parcours de formation effectuée et de la manière de servir. La revalorisation n'est pas automatique au moment du réexamen.

Périodicité et modalités de versement de l'IFSE

L'IFSE est versée mensuellement. Son montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Elle est maintenue en cas d'absence, dans les conditions fixées par le décret n° 2010-997 du 26 août 2010.

Un complément d'IFSE sera versé en mai aux agent.es de catégorie B et C sur poste permanent. Pour les

agent.es de catégorie B, ce montant s'élèvera à 470€ brut. Pour les agent.es de catégorie C, il s'élèvera à 800€ brut. Ce montant sera versé au prorata du temps travaillé entre le 1^{er} novembre N-1 et le 30 avril de l'année en cours.

Pour y prétendre, *les agent.es sur poste non permanent ouvrant droit au RIFSEEP doivent justifier d'un minimum de six mois de service ainsi que d'au moins 720 heures effectuées entre le 1^{er} novembre de l'année N-1 et le 30 octobre de l'année N. Ce montant sera versé au prorata du temps travaillé entre le 1^{er} novembre N-1 et le 30 avril de l'année en cours.*

La valorisation de l'IFSE pour les agent.es soumis.es à des sujétions horaires (cf ci-avant) est versée au regard des sujétions effectivement effectuées.

Principe d'exclusivité de l'IFSE

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Attribution

L'attribution de l'IFSE sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

En cas de perte de régime indemnitaire liée à la mise en place du RIFSEEP, des maintiens seront opérés à titre individuel dans le cadre prévu par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Ces maintiens seront revus en cas de changement de poste.

Article 3 - Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Critères d'attribution et plafonds

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur et de l'engagement professionnels de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel, ainsi qu'au regard de sa présence.

Ainsi, sous réserve d'un compte rendu d'entretien professionnel favorable en année N-1 et des conditions de présence définies ci-après, **le CIA de base suivant** pourra être versés aux agent.es en fonction de leur catégorie et ce, quel que soit leur groupe de fonction au sein de ladite catégorie :

- Catégorie A : 1570€ brut
- Catégorie B : 1 100€ brut
- Catégorie C : 770€ brut

Une majoration de ce CIA pourra être attribuée afin de valoriser les engagements particuliers tels que par exemple la réalisation d'un intérim de plus de 2 mois avec une lettre de mission, le pilotage d'un projet stratégique répondant à un cadrage validé par la direction générale, ou encore le tutorat d'un.e collègue en reclassement ou d'un.e nouvel.le arrivant.e sur poste vacant, sous réserve d'une définition et d'une évaluation des attendus de ce tutorat. Cette éventuelle majoration attribuée au regard du compte rendu d'entretien professionnel de l'année N-1 et sera maintenue même en cas d'absence supérieure à 30 jours.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme précisé à l'article 2 de la présente délibération.

Conditions de modulation et de suspension du CIA en cas d'absence

Le versement du CIA de base et son éventuelle modulation dépendront de la présence effective de l'agent.e au cours des 12 derniers mois :

- Jusqu'à 14 jours d'absence pour raisons médicales (hors congés maternité, paternité et accueil de l'enfant) pendant la période de référence et sous réserve d'un compte rendu d'évaluation favorable, les agent.es bénéficieront d'une revalorisation de 110€ brut de leur CIA de base

- A partir du 15^{ème} jour d'absence pour raisons médicales (hors congés maternité, paternité et accueil de l'enfant), 20€ par jour d'absence seront retirés du CIA de base
- Au-delà de 30 jours d'absence pour raisons médicales (hors congés maternité, paternité et accueil de l'enfant), seule la part fixe (IFSE) sera garantie.

Périodicité du versement du CIA

Le CIA est versé une fois par an en novembre au regard du compte-rendu d'entretien professionnel de l'année N-1 et des absences sur la période de référence fixée du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre de l'année N.

Modalités de versement du CIA

Le CIA est versé aux agent.es percevant de l'IFSE. Son montant est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.e (temps plein ou temps partiel) et de sa présence sur l'année de référence. Concernant les agent.es sur poste non permanent ouvrant droit à RIFSEEP, ils devront justifier d'un minimum de six mois de service ainsi que d'au moins 720 heures effectuées sur l'année de référence soit du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre de l'année N pour toucher le CIA.

Principe d'exclusivité du CIA

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale au regard des critères précisés ci-dessus et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 4 : L'IFSE est instauré à compter du 1^{er} avril 2021. Le CIA fera l'objet d'un premier versement en novembre 2021 selon les critères fixés ci-avant.

Article 5 : Les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites chaque année au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 11 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311117-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°A-2

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Rapport cadre sur la politique RH (sans délibération)

LE CONSEIL,

Sans délibération

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.1

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une convention trisannuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association INDIGENES FILMS, et versement d'une subvention à l'association INDIGENES FILMS pour la 16ème édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat 2019, 2020 et 2021, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS** Approuvée par délibération n°B-11.39 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2018 arrivant à expiration,

Vu le projet artistique et culturel porté par l'association **INDIGÈNES FILMS**, en partenariat avec le cinéma *L'Ecran* et la Ville de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS**,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E :

Article 1 : Est approuvé le soutien de la Commune de Saint-Denis à la 16^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient (PCMMO) porté par l'association **INDIGÈNES FILMS**.

Article 2 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention trisannuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS**,

Article 3 : Est approuvé le versement de la subvention de fonctionnement à l'association **INDIGENES FILMS**, d'un montant de **14 500 €** (Quatorze mille cinq cents euros) au titre de l'année 2020.

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311027-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.2

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une convention annuelle entre la commune de Saint-Denis et l'association SUIVEZ LA FLECHE et attribution subvention de fonctionnement à ladite association au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA**

FLECHE approuvée par délibération n° B-11-28 du Conseil municipal en date du 21 novembre 2019 arrivant à expiration,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **SUIVEZ LA FLECHE**,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu le projet de convention de partenariat ci annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE** ci-annexée,

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de **40 000 €** (Quarante mille euros) à l'association **SUIVEZ LA FLECHE** au titre de l'année 2020,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 2 (M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311030-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.3

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une convention trisannuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE et versement d'une subvention à l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la convention triennale de partenariat 2017, 2018 et 2019, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** Approuvée par délibération n°A-3.3 du Conseil municipal en date du 30

mars 2017 arrivant à expiration,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE**,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention trisannuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE**,

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **6 000 €** (Six mille euros) à l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311031-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.4

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune - Grand Paris (OTI) au titre de son projet 'Street art avenue' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune - Grand Paris (OTI) en matière d'action

culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **10 000 €** (Dix mille euros) à l'**Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune - Grand Paris (OTI)** pour soutenir son projet « Street art avenue » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311032-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.5

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association SORIN LANDY RENOILLERES au titre de ses projets de fresque participative et de jardin partagé pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **SORIN LANDY RENOILLERES** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de à l'association **SORIN LANDY RENOILLERES** de **800 €** (Huit cents euros) pour soutenir son projet de fresque participative, au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311033-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.6

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ au titre de son projet 'Opéra vert' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **SAINT-DENIS JAZZ** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 500 €** (Mille cinq cents euros) à l'association **SAINT-DENIS JAZZ** pour soutenir son projet «Opéra vert » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311034-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.7

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF OH LA SURPRISE ! au titre de son projet pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association COLLECTIF OH LA SURPRISE ! en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **4 500 €** (Quatre mille cinq cents euros) à l'association **COLLECTIF OH LA SURPRISE !** pour soutenir son projet au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311035-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.8

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association MUR 93 au titre de son projet pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **MUR 93** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **5 000 €** (Cinq mille euros) à l'association **MUR 93** pour soutenir son projet au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311036-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.9

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association LES PLANCHES COURBES au titre de son projet 'Chapiteau Rajganawak' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LES PLANCHES COURBES** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 500 €** (Trois mille cinq cents euros) à l'association **LES PLANCHES COURBES** pour soutenir son projet « Chapiteau Rajganawak » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311037-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.10

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association KAIMERA au titre de son projet 'Spaces' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **KAIMERA** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **4 000 €** (Quatre mille euros) à l'association **KAIMERA** pour soutenir son projet « Spaces » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311038-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.11

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES au titre de son projet 'Petits bouts de quartier' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à l'association **LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES** pour soutenir son projet « Petits bouts de quartier » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311039-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.12

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à la Compagnie LES INACHEVES au titre de son projet 'Bascule d'un paysage' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de la Compagnie **LES INACHEVES** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **3 000 €** (Trois mille euros) à la Compagnie **LES INACHEVES** pour soutenir son projet « Bascule d'un paysage » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311040-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.13

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement l'association UAP (Union des Arts Plastiques) au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **UAP (Union des Arts Plastiques)**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 500 € (Deux mille cinq cents euros)** à l'association **UAP (Union des Arts Plastiques)** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311041-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.14

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement l'association PLAINE MUSIQUE ACADEMIE au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **PLAINE MUSIQUE ACADEMIE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 000 €** (Mille euros) à l'association **PLAINE MUSIQUE ACADEMIE** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311042-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.15

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement l'association LES TROIS SAISONS DE LA PLAINE au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LES TROIS SAISONS DE LA PLAINE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 000 €** (Mille euros) à l'association **LES TROIS SAISONS DE LA PLAINE** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311043-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.16

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement l'association LA TÊTE AILLEURS au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LA TÊTE AILLEURS**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **700 €** (Sept cents euros) à l'association **LA TÊTE AILLEURS** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311044-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.17

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une subvention de fonctionnement à l'association DCA PHILIPPE DECOUFLE au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **DCA PHILIPPE DECOUFLE**,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **10 000 €** (Dix mille euros) à l'association **DCA PHILIPPE DECOUFLE** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311028-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.18

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement l'association DECLIC au titre de l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **DECLIC**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 000 €** (Mille euros) à l'association **DECLIC** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311045-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.19

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CENTRE MUSICAL DE SAINT-DENIS au titre du 2ème train de subvention 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **CENTRE MUSICAL DE SAINT-DENIS,**

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 500 €** (Mille cinq cents euros) à l'association **CENTRE MUSICAL DE SAINT-DENIS**, au titre de l'année 2020,

Article 2 : Les dépenses résultantes de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311046-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.20

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS au titre de son projet 'Parcours II' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **4 000 €** (Quatre mille euros) à l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS** pour soutenir son projet « Parcours II » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311047-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.21

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association LES AFFRANCHIS au titre de son projet ' Land and Freedom ' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association **LES AFFRANCHIS** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **10 000 €** (Dix mille euros) à l'association **LES AFFRANCHIS** pour soutenir son projet « Land and Freedom » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311048-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.22

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris au titre du 2ème train de subvention 2020 dans le cadre de son projet DEMOS.

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la volonté municipale de favoriser l'accès à une culture musicale,

Vu le projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction des jeunes des quartiers,

Vu l'organisation des ateliers avec la Maison de Quartier Floréal, le Conservatoire et la Cité de la Musique,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'**association LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS** au titre des années 2018 à 2021, approuvée par délibération n° B-34 du Conseil municipal en date du 4 octobre 2018,

Considérant l'engagement de la Ville de Saint-Denis, à verser une subvention de 6 000 € (six mille euros), à la Cité de la Musique en 2019 ; 2020 et 2021,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention pour soutenir son projet DEMOS d'un montant de **6 000 €** (Six mille euros) à **la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311049-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.23

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Maison de la Santé pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Participation des infirmiers libéraux aux veilles sanitaires covid précarité dans les foyers de travailleurs migrants, résidences sociales de Saint-Denis » qui permet de soutenir la participation de professionnels de santé du territoire à une veille santé dans les principaux lieux d'accueils collectifs de notre territoire.

Considérant que l'Association Maison de la Santé est un partenaire important dont les actions sont inscrites dans le 3^{ème} Contrat Local de Santé, et qu'elle va travailler de manière étroite sur ce projet avec la Direction de la santé,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé approuvée par délibération n°B-2.34 du Conseil municipal en date du 21 février 2019

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 2 à la convention de partenariat en vigueur sus-citée entre la commune de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E :

Article 1^{er} : Est approuvé, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention en vigueur entre la Ville de Saint-Denis et l'Association Maison de la Santé pour 2020, avenant ci-annexé.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 4 800 € (quatre mille huit cents euros) à l'Association Maison de la Santé, en soutien à son projet « Participation des infirmiers libéraux aux veilles sanitaires covid précarité dans les foyers de travailleurs migrants, résidences sociales de Saint-Denis », au titre de l'année 2020.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311074-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.24

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à L'HÔPITAL DELAFONTAINE au titre de son projet 'Un hôpital dans la ville durant l'épidémie de Covid 19' pour l'année 2020 dans le cadre du 2ème train

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de L'HÔPITAL DELAFONTAINE en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **10 000 €** (Dix mille euros) à **L'HÔPITAL DELAFONTAINE** pour soutenir son projet « Un hôpital dans la ville durant l'épidémie de Covid 19 » » au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311029-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.25

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Organe de Sauvetage Ecologique (OSE) au titre de son projet ' Berges Propres' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Berges Propres» de l'association Organe de Sauvetage Ecologique consistant à organiser des opérations de nettoyage participatives des berges de Seine en province en lien avec les habitants volontaires,

Considérant que ce projet contribue au maintien de la propreté des berges de Seine à Saint-Denis dans le secteur de la Briche, l'interpellation des habitants sur les questions de propreté et la nécessité de préserver l'intégrité des écosystèmes,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1000€ (Mille euros) à l'association Organe de Sauvetage Ecologique au titre du projet «Berges Propres» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311142-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.26

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Echo des sans mots au titre de son projet ' Un potager à Duclos' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « **Un potager à Duclos** » de l'association Echo des sans mots consistant à créer un jardin, l'animer dans la perspectives d'aider à l'insertion de publics fragiles dans le quartier,

Considérant que ce projet contribue à sensibiliser les habitants à l'agriculture urbaine, développer le lien social, aider des publics en situation de précarité à maintenir le lien social et disposer d'une nourriture saine et de qualité, ,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1300€ (Mille-trois-cents euros) à l'association Echo des sans mots au titre du projet «Un potager à Duclos» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311143-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.27

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

: Attribution d'une subvention à l'association Comité pour l'enfouissement de l'autoroute A1 au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Comité pour l'enfouissement de l'autoroute A1 consistant à mobiliser les habitants et interpeller les pouvoirs publics sur les enjeux de pollution de l'air, de nuisances liées à la circulation routière, d'urbanisme par des actions collectives de sensibilisation,

Considérant que l'activité de l'association contribue à la réflexion des habitants et nourrit les politiques de la Ville sur les enjeux d'un urbanisme durable respectueux de la santé,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 250 € (Deux-cent-cinquante euros) à l'association Comité pour l'enfouissement de l'autoroute A1 au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311145-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.28

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Déchets d'art au titre de son projet ' Transfos' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Transfo » de l'association Déchets d'art consistant à animer un lieu autour de la réalisation d'ateliers de sensibilisation sur le réemploi, le recyclage, le tri des déchets ainsi que de développer une offre culturelle et artistique

dans le quartier en s'appuyant sur le savoir-faire et la formation des habitants en promouvant l'autoréparation.

Considérant que ce projet contribue à la sensibilisation et la préservation des ressources auprès des habitants, à permettre d'assurer l'animation du quartier autour d'ateliers culturels et artistiques en lien avec des thématiques liées au développement durable auprès de différents publics,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq-cents euros) à l'association Déchets d'arts au titre du projet «Transfo» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311146-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.29

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Déchets d'art au titre de son projet 'Candides' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Candides » de l'association Déchets d'art consistant à créer un jardin partagé dans l'enceinte du théâtre Gérard Philippe en s'appuyant sur l'organisation d'ateliers de fabrication et décoration des jardinières à partir de matériaux récupérés et recyclés,

Considérant que ce projet contribue au développement de l'agriculture urbaine sur la Ville, à la sensibilisation des habitants aux enjeux de récupération et de valorisation des déchets et à l'animation du quartier,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 900€ (Neuf-cents euros) à l'association Déchets d'arts au titre du projet «Candides» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311147-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.30

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Permapolis au titre de son projet ' Co-construction d'une serre de quartier ouverte aux adhérents et habitants' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Serres» de l'association Permapolis consistant à l'organisation d'ateliers de fabrication d'une serre

destinée à produire des plans pour le jardin partagé de la rue Ernest Renan,

Considérant que ce projet contribue au développement de l'agriculture urbaine sur la Ville, à l'animation du quartier et la promotion de modes de consommation sains et équilibrés en circuit court,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1000€ (Mille euros) à l'association Permapolis au titre du projet «Co-construction d'une serre de quartier ouverte aux adhérents et habitants» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311148-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.31

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette au titre de son projet ' Moderniser la flotte' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Moderniser la flotte » de l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette consistant à renouveler le parc de vélo de son antenne dionysienne gérée par Vélo à Saint-Denis et destiné à l'organisation de convergence à vélo, d'ateliers d'apprentissage et de perfectionnement à la pratique du vélo,

Considérant que ce projet contribue à promouvoir la pratique du vélo à Saint-Denis auprès de différents publics et à mobiliser des cyclistes autour de l'interpellation des pouvoirs publics sur les questions de circulation douces,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq cents euros) à l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette au titre du projet «Moderniser la Flotte» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311151-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.32

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ' Comité des Jardins pour la Plaine ' au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Comité des Jardins pour la Plaine,

Considérant que les activités de l'association participent à la préservation du patrimoine culturel et végétal de la ville,

Considérant que ses activités contribuent à créer du lien social et à sensibiliser les habitants aux enjeux d'agriculture urbaine,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1500 € (mille cinq cents euros) à l'association Comité des Jardins pour la Plaine au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311155-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.33

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le terminal T4, extension de Roissy CDG (CECCT4) au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le terminal T4, extension de Roissy CDG consistant à défendre la santé des populations et leur cadre de vie, notamment en agissant pour ne pas permettre l'accroissement du trafic aérien,

Considérant que l'activité de l'association consiste à mutualiser les forces des élus engagés pour la défense du climat et la lutte contre l'extension du Terminal 4, en vue de mener une action en justice pour contester les décisions administratives en lien avec l'extension du trafic aérien et la création du Terminal 4 de Roissy Charles-de-Gaulle,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (Cinq cents euros) à l'association Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le terminal T4, extension de Roissy CDG au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311156-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.34

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Territoires au titre de son projet ' Mise en œuvre, Animation et coordination des activités de la Maison de l'Ecologie de Saint-Denis' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2019 actant le soutien de la Ville à l'association Territoires pour ses activités au sein de la maison de l'écologie par le versement d'une subvention de 27000€ pour l'année 2020,

Vu le projet « Mise en œuvre, Animation et coordination des activités de la Maison de l'Ecologie de Saint-Denis » de l'association Territoires consistant à organiser l'animation de la maison de l'écologie par l'organisation régulière d'ateliers de sensibilisations aux enjeux du développement durable,

Considérant que ce projet contribue à sensibiliser les habitants, les jeunes dionysiens des écoles et accueils de loisirs aux thématiques du développement durable, à développer une synergie entre les différents acteurs engagés dans la transformation écologique de la Ville,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E :

Article 1^{er} : Est approuvée la convention ci-après annexée à conclure avec l'association Territoires et autorise le Maire à la signer,

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 27000€ (Vingt-sept mille euros) à l'association Territoires au titre du projet «Mise en œuvre, Animation et coordination des activités de la Maison de l'Ecologie de Saint-Denis» pour l'année 2020,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311157-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.35

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Un sourire d'ange au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet (ou) les activités de l'association Un sourire d'Ange pour la collecte de bouchons dont la vente permet de financer des aides matérielles aux personnes en situation de handicap,

Considérant que ces activités rejoignent la volonté municipale d'inclusion du public en situation de handicap,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association Un sourire d'Ange au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311158-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.36

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Boost My Mind au titre de son projet ' Li Yegée Li antan' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Boost My Mind « Li Yegée Li antan », qui consiste en l'apprentissage du Baoko ainsi que ses us et coutumes,

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1500 € (Mille cinq cents euros) à l'association Boost My Mind dans le cadre du projet « Li Yegée Li antan » pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311159-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.37

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Assirem Lgharva au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités des associations,

Considérant que l'association **Assirem Lgharva** joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (trois cents euros) à l'association **Assirem Lgharva** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311160-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.38

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Koungany Nafa au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités des associations,

Considérant que l'association **Kounghany Nafa** joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (trois cents euros) à l'association **Kounghany Nafa** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311161-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.39

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'association ARTEFACT93 et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par ARTEFACT 93 au titre de sa participation à l'organisation des Foires de Noël dans le cadre des animations de fin d'année 2020,

Considérant que les Foires de Noël organisées par Plaine Commune depuis 2008 constituent un point fort des animations de fin d'année opérées sur la commune de Saint-Denis,

Considérant que cette opération, qui concourt à l'animation de la ville pour les fêtes de fin d'année, relève d'un partenariat entre Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et Artefact 93, et qu'il y a lieu de conclure une convention de tripartite entre les parties-prenantes des Foires de Noël pour l'année 2020,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre la commune de Saint-Denis, l'établissement public territorial de Plaine Commune et l'association Artefact 93.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Artefact 93 au titre de l'année 2020.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311162-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.40

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une convention entre la commune et le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires des Marchés de Saint-Denis et attribution d'une subvention à ladite association au titre de 2020 et 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets du Syndicat des Commerçants Non Sédentaires des Marchés de Saint-Denis qui organise des actions

d'animation et de dynamisation des marchés forains de la Ville,

Considérant que les actions d'animation et de dynamisation des marchés de Saint-Denis prévues par le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis répondent à un intérêt local,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et le Syndicat des Commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis approuvée par délibération N° B-13.33 du Conseil municipal en date du 27 juin 2019 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis et la commune de Saint-Denis pour la période entre le 30 novembre 2020 et le 31 décembre 2021 ;

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 70 000 € (soixante-dix mille euros) au Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis, pour la période entre le 30 novembre 2020 et le 31 décembre 2021 ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311163-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.41

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France - ADAQ au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'objectif de l'Association du Développement et d'Animation du Quartier Stade de France de redynamiser et de renforcer l'attractivité des commerçants par des opérations commerciales et des actions de communication récurrentes

du quartier,

Considérant sa politique de reconquête commerciale, sa volonté de fédérer les entités économiques du quartier et son besoin renforcer l'attractivité de la zone,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France – ADAQ au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311164-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.42

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'un avenant financier n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis

Considérant que l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du judo.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-1.16 en date du 19 décembre 2019 approuvant un avenant financier n°3 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 5.000 € à l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis au titre de l'année 2020,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 5.000 € (cinq mille euros) à l'association Judo Club Franc Moisin Saint Denis la saison sportive 2020/2021

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311165-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.43

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'un avenant financier n° 5 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association La Dionysienne pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association La Dionysienne

Considérant que l'association La Dionysienne, comptant près de 170 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du hand-ball et du trampoline.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-1.18 en date du 19 décembre 2019 approuvant un avenant financier n°4 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 70.000 € à l'association La Dionysienne au titre de l'année 2020

Vu l'avenant financier n° 5 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 5 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 15.000 € (quinze mille euros) à l'association La Dionysienne pour la saison sportive 2020/2021,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311166-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.44

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'un avenant financier n°4 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Le Barca de Saint-Denis pour la saison 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Le Barca de Saint-Denis,

Considérant que l'association Le Barca de Saint-Denis présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du futsal (foot en salle),

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives.

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-1.19 en date du 19 décembre 2020 approuvant un avenant financier n°3 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 4.000 € à l'association Le Barca de Saint-Denis au titre de l'année 2020,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 1.000 € (mille euros), à l'association Le Barca de Saint-Denis pour la saison sportive 2020/2021,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311168-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.45

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'un avenant financier n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Saint-Denis Union Sports pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens

régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Union Sports

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-1.26 en date du 9 décembre 2019 approuvant un avenant financier n°4 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 827.000 € à l'association Saint-Denis Union Sports au titre de l'année 2020,

Vu l'avenant financier n°5 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 5 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire globale de 119.580 € (cent dix-neuf mille euros et cinq cent quatre-vingt euros) à l'association Saint Denis Union Sport pour la saison sportive 2020/2021,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 (M. Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311169-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.46

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association BEL AIR pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association BEL AIR présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville depuis sa création en 2020

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'association BEL AIR pour la saison sportive 2020/2021

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311170-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.47

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Dessine-moi Pleyel pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association Dessine-moi Pleyel présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville depuis sa création en 2018 et singulièrement en matière d'offre sportive sur le quartier

Pleyel,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 6 500 € (six mille cinq cents euros) à l'association Dessine-moi Pleyel pour la saison sportive 2020/2021

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311171-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.48

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association 7 DREAMS pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association 7 DREAMS présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville depuis sa création en 2020

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association 7 DREAMS pour la saison sportive 2020/2021

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311172-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.49

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association ECHO DES SANS MOT pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association ECHO DES SANS MOT présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville depuis sa création en 2007 et singulièrement en matière d'offre sportive et

culturelle,

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et culturelles et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives et culturelles locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € (deux mille) à l'association ECHO DES SANS MOT pour la saison sportive 2020/2021

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311173-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.50

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association PARIS INTERNATIONAL FOOTBALL ACADEMY pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association PARIS INTERNATIONAL FOOTBALL ACADEMY présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville depuis sa création en 2020

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'association PARIS INTERNATIONAL FOOTBALL ACADEMY pour la saison sportive 2020/2021

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311174-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.51

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou Cisse donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association PRATIQUE pour la saison sportive 2020/2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association PRATTIQUE présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail amorcée sur la Ville depuis sa création en 2019

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment, en matière de diversification des activités sportives et de la diffusion d'une offre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association PRATTIQUE pour la saison sportive 2020/2021

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311175-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.52

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Partenaires Pour la Ville au titre de son projet ' médiation à l'école- lycée Paul Eluard et Collège Barbusse ' pour l'année 2020.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Partenaires Pour la Ville, inscrit dans le cadre du programme porté par le réseau France Médiation, visant à mettre en place le dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein de deux médiateurs implanté sur un territoire défini,

Considérant que l'association Partenaires Pour la Ville bénéficie de la mise à disposition de convention Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte Relais,

Considérant que les faits de violences aux abords de l'établissement du collège Henri Barbusse et du lycée Paul Eluard doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence de médiateurs dédié et la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Vu l'avenant à la convention conclue entre la commune et l'association « Partenaires pour la Ville » approuvé par délibération du 28 mai 2020,

Vu les crédits prévus au budget,

Vu le projet d'avenant financier N°1, ci-après annexé,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé l'avenant financier N°1 à conclure avec l'association « Partenaires pour la Ville » et le Maire Autorisé à le signer.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 12 000€ (douze mille euros) à Partenaires Pour la Ville au titre de son projet « Médiation à l'école– lycée Paul Eluard et Collège Barbusse » pour l'année 2020.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311176-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.53

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association AIDES au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association AIDES, via son antenne locale sise à Saint-Denis, de lutte contre le VIH et les hépatites en direction notamment des personnes les plus vulnérables et les plus en difficulté,

Considérant que la mise en place d'actions d'aller-vers par l'association (maraudes, bus) et les propositions de dépistage rapide permettent de toucher les personnes les plus vulnérables et de leur proposer un accompagnement ,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 100 € (deux mille cents euros) à l'**association Aides** au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311177-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.54

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association La Communauté Inavouable au titre de son projet ' Récits de Vie - Déclinaison territoriale ' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association La Communauté Inavouable « Récits de Vie – Déclinaison territoriale », déclinaison du projet au sein du quartier Grand Centre-ville

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu le projet d'avenant financier N°3 ci-après annexé

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : approuve l'avenant financier ci après annexé et autorise le Maire à le signer

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de **1000 €** (mille euros) à l'association La Communauté Inavouable de Saint-Denis dans le cadre du projet « **Récits de Vie – Déclinaison territoriale** » pour l'année 2020.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311178-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.55

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations locales au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités des associations,

Considérant que les associations détaillés dans l'état ci-après jouent un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourent au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état ci-annexé au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

ANNEXE 1 : Versement d'une subvention de fonctionnement à des associations locales

Nom de l'association	Activité de l'association	Montant attribué
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT SECTION LOCALE-SAINT-DENIS_CNL93	Défense et droits des locataires	300€ (Trois cents euros)
CULTUR'MED	Informier, promouvoir la diversité culturelle, les valeurs de la citoyenneté et de partage	300€ (Trois cents euros)
DIONY'S VOICE	Chorale d'amateurs	300€ (Trois cents euros)
M.A.I.S.O.N DES ASSOCIATIONS FRANC MOISIN - BEL AIR	Accompagnement des acteurs associatifs du quartier	500€ (Cinq cents euros)
ASSOCIATION MARHABA	Association qui propose à des personnes en difficultés des ateliers (bien être, confiance en soi...) afin de leur permettre une réinsertion dans la vie sociale et professionnelle	1500€ (Mille cinq cents euros)
MIEUX VIVRE BEL AIR	Association de riverains	500€ (Cinq cents euros)
PROXITE	Parrainage sur scolarité, orientation, insertion professionnelle destiné aux jeunes de 11 à 30 ans	1500€ (Mille cinq cents euros)
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	Association d'éducation populaire	1500€ (Mille cinq cents euros)
TAS VU	Pratiques et connaissances de l'audiovisuel	800€ (Huit cents euros)
UNION LOCALE FORCE OUVRIERE DE SAINT-DENIS	Défense des intérêts matériels et moraux des salariés	2107€ (Deux mille cent sept euros)
ZATI HUMANITAIRE CULTURELLE DE FRANCE	Accompagnement de personnes en difficulté, mise en place d'actions culturelles et humanitaires	300€ (Trois cents euros)
TOTAL		9607€ (Neuf mille six cent sept euros)

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé

Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311200-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.56

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Artis Multimédia pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association Artis multimédia a engagée des dépenses exceptionnelles pour la mise en place et les actions réalisées pendant la crise COVID qui ont eu un impact sur leur budget de fonctionnement ;

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget ;

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 600 € (six cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Artis multimédia pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311201-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.57

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire - Antenne Etudiante Paris 8 pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'association **Secours Populaire – Antenne Etudiante Paris 8** s'est engagée pour l'aide alimentaire apportée sur le campus de Paris 8 qui a permis l'accompagnement et le soutien à de nombreux étudiants ;

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget ;

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 4000 € (quatre mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Secours Populaire – Antenne Etudiante Paris 8 pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311202-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.58

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Maison Amazigh Berbère de Saint-Denis au titre de son projet ' Ateliers créatifs animés par un artiste plasticien ' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Maison Amazigh Berbère de Saint-Denis « Ateliers créatifs animés par un artiste plasticien»

Considérant que le projet est implanté dans la ville de Saint-Denis, qu'il joue un rôle majeur dans le développement du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **570 €** (cinq cent soixante-dix euros) à l'association Maison Amazigh Berbère de Saint-Denis dans le cadre du projet « Ateliers créatifs animés par un artiste plasticien» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311203-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.59

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association SILENCE ELLES PARLENT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association SILENCE ELLES PARLENT qui consiste en une version audio du « Journal des

confinées », journal crée par des femmes

Considérant que le projet contribue au bien-être des femmes et à leur donner parole et confiance,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 1500 € (mille cinq cents euros) à l'association SILENCE ELLES PARLENT au titre du projet « Journal des confinées » pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311204-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.60

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Etudes et Chantiers au titre de l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Etudes et Chantiers consistant à gérer et animer la maison du vélo à Saint-Denis, structure d'insertion fédérant l'ensemble des membres du réseau Bicyclo,

Considérant que l'activité de l'association contribue à la promotion de la pratique du vélo, l'insertion de publics en difficulté et à créer une dynamique commune des acteurs impliqués sur les questions liées au vélo (réparation, vente, ateliers d'apprentissage à la pratique du vélo...),

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 5000 € (Cinq mille euros) à l'association Etudes et Chantiers au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311205-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-1.61

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Shakti21 au titre de son projet ' Des marmites pas que pour les papilles' pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Des marmites pas que pour les papilles » de l'association Shakti21 consistant à l'organisation d'ateliers de sensibilisation auprès de publics en situation de précarité économique et alimentaire autour du concept de marmite norvégienne avec la distribution de paniers alimentaires produits par l'association d'insertion Territoires,

Considérant que ce projet contribue à maintenir le lien social avec des publics en difficulté financière, à leur apporter une aide alimentaire avec le souci d'une alimentation saine et économique ainsi que de développer des circuits courts solidaires au sein de la Ville,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 550€ (Cinq cent-cinquante euros) à l'association Shakti21 au titre du projet «Des marmites pas que pour les papilles» pour l'année 2020.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311206-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.1

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 - Approbation de la programmation

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place, dans le cadre des contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, de Fonds d'Initiatives Associatives.

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune en date du 21 mai 2015,

Vu la délibération approuvant la Charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis du 29 septembre 2016,

Vu le projet de programmation établi au titre de l'année 2020 en accord avec les services de l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis, et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

DELIBERE :

Article Unique : Approuve la programmation de la seconde session 2020 du Fonds d'Initiatives Associatives et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311092-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.2

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 au Collectif du mouvement pour la paix

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de 1000 € (Mille euros) à l'association Collectif Dionysien du mouvement pour la paix pour le projet « Mon quartier cultive la Paix »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311093-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.3

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 à l'association "Dessine-moi Pleyel"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **2000 € (Deux mille euros)** pour le projet «Reporters Pleyel », à l'association "**Dessine-moi Pleyel**".

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311094-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.4

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 à l'association "D'ici-là"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une **subvention de 1000 € (Mille euros) à l'association "D'ici-là"**, pour le projet «Passeurs d'histoires»,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311095-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.5

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 à l'association "Fable lab"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **2500 € (Deux mille cinq cents euros) à l'association "Fable lab"** pour le projet «Imagier "santé des femmes"»,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311096-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.6

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 - à l'association "Kri'salys"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **2000 € (Deux mille euros)** à l'association "**Kri'salys**" pour le projet «Abeilles et biodiversité au bord du canal»,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311097-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.7

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 à l'association "Les ateliers du bien-être"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **1000 € (Mille euros) à l'association " les ateliers du bien être"** pour le projet «Aide à l'insertion»,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311098-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.8

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 à l'association "Synergie Active Dynamique (S.A.D)"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **1000 € (Mille euros)** à l'association "**Synergie Active Dynamique**" pour le projet «**La folie des échecs**»,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311099-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.9

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 - à l'association "Saint-Denis sport et bien-être"

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **2500 € (Deux mille cinq cents euros)** à l'**association "Saint-Denis sport et bien-être" pour le projet «Roules en ville»,**

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311100-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-2.10

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 8 *M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, M. Antoine MOKRANE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 - session d'octobre 2020 - à l'association "Studio HCE Création".

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de **2000 € (Deux mille euros)** à l'association "**Studio HCE Création**, pour le projet «Pourpre».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311101-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-3

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 26 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, Mme Nathalie VORALEK, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Convention de partenariat entre la ville de Saint-Denis et le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis pour la période du 20 novembre 2020 au 31 décembre 2021.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu les projets du Syndicat des commerçants non sédentaires des Marchés de Saint-Denis qui organise des actions d'animation et de dynamisation des marchés de la Ville,

Considérant que les actions d'animation et de dynamisation des marchés de Saint-Denis prévues par le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis répondent à un intérêt local,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et le Syndicat des Commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis est arrivée à échéance le 30 juin 2020, et qu'il convient de mettre en place une convention pour la période du 20 novembre 2020 au 31 décembre 2021,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E :

Article 1^{er} : Approuve la convention à conclure entre la commune et le syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire agissant au nom et pour le compte de la ville de Saint-Denis à signer ladite convention,

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 70 000 € (soixante-dix mille euros) au Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis, au titre de l'année 2020 et 70 000 euros au titre de l'année 2021.

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311008-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-4

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 26 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, Mme Nathalie VORALEK, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Dérrogation à la fermeture dominicale des commerces de détail - mise en oeuvre pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du travail ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les dimanches de l'année 2021 pour lesquels une dérogation au repos dominical peut être accordée ;

Considérant que la liste des dimanches de l'année 2021 pour lesquels une dérogation au repos dominical peut être accordée, est déterminée par branche d'activité et après avis du conseil municipal et de l'EPCI,

Considérant que les propositions de dates pour la dérogation au repos dominical sont effectuées suite à l'observation des demandes formulées pour 2021 et à l'avis rendu par les acteurs économiques et partenaires sociaux,

DELIBERE

Article unique : Le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder pour l'année 2021 une dérogation au repos dominical dans la limite de 7 dimanches, aux dates suivantes :

1/ Pour l'ensemble des branches d'activité (hors concessions automobiles) :

- 10 janvier 2021
- 27 juin 2021
- 5 septembre 2021
- 5 décembre 2021
- 12 décembre 2021
- 19 décembre 2021
- 26 décembre 2021

2/ Pour les concessions automobiles :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 13 juin 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2020

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311091-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-5

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Procédure sans publicité ni mise en concurrence - Montage, démontage, maintenance des barnums du marché du centre-ville de Saint-Denis, fournitures complémentaires et prestations associées

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et

notamment son article L 2122-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment son article R2122-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le montage, démontage, maintenance des barnums du marché du centre-ville de Saint-Denis, fournitures complémentaires et prestations associées ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour le montage, démontage, maintenance des barnums du marché du centre-ville de Saint-Denis, fournitures complémentaires et prestations associées ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de un an à compter du 01 janvier 2021 ou de la notification si postérieure puis sera renouvelable maximum 3 fois pour un an, soit 4 ans maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum estimé à 1 535 333 € HT sur toute sa durée ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-6

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 26 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, Mme Nathalie VORALEK, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Appel d'offres ouvert - Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'office dans le cadre des procédures de sécurité et de salubrité hors urgence dans l'habitat privé

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et

notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'office dans le cadre des procédures d'hygiène hors urgence

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à marchés subséquents à prix forfaitaire pour la réalisation de travaux d'office dans le cadre des procédures d'hygiène hors urgence ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'1 an, reconductible 3 fois, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans, à compter de sa date de notification

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents, traités à prix forfaitaires. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni maximum annuel estimé à 1 400 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

L'accord-cadre sera alloté comme suit :

Lot n°1 : Maçonnerie, murage, piochage, restructuration et étanchéité des façades, estimé à 35 000€ HT/an

Lot n°2 : Charpente et travaux de structure estimé à 17 000€ HT/an

Lot n°3 : Couverture estimé à 35 000€ HT/an

Lot n°4 : Peinture intérieure logement et cage d'escalier. Chantier saturnisme estimé à 100 000€ HT/an

Lot n°5 : Menuiserie estimé à 35 000€ HT/an

Lot n°6 : Serrurerie, garde-corps estimé à 8 000€ HT/an

Lot n°7 : Electricité estimé à 60 000€ HT/an

Lot n°8 : Plomberie, assainissement et gaz estimé à 60 000€ HT/an

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311103-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-7

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *Mme Nathalie VORALEK, M. Hervé BORIE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Convention relative à l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs accordée dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes

LE CONSEIL,

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la municipalité de répondre aux appels à projet « Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs » dans le cadre des Vacances Apprenantes ;

Considérant que l'État peut apporter un soutien financier dans le cadre de l' « Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs » afin de soutenir financièrement les accueils de loisirs pendant la crise sanitaire à hauteur de 36 500 € pour la Ville de Saint-Denis.

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve les termes de la convention relative au dispositif d' « Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs » pour un montant de 36 500€ entre la Ville de Saint-Denis et l'État.

Article 2^{ème} : Autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Article 3^{ème} : La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au Budget Communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311088-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-8

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *Mme Sonia RABHI, M. Christophe DURIEUX.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Dispositif ATOUT SPORT - Remboursement de la licence sportive aux familles bénéficiaires

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Considérant que les clubs et associations sportives à Saint-Denis proposent en général des montants de cotisation en moyenne 50% inférieurs à la moyenne régionale qui est de plus de 300 € ;

Considérant que certains jeunes s'invitent aux activités de l'Ecole Municipale des sports (EMS) faute de pouvoir adhérer à une association sportive ou un club ;

Considérant que certaines familles ne règlent pas leur cotisation et n'accèdent pas aux opportunités CAF ;

Considérant que certains enfants en situation de handicap n'accèdent pas à une activité physique et sportive en raison des difficultés financières des familles induites par le handicap de l'enfant ;

Considérant l'intérêt local de contribuer à la démocratisation de l'ensemble des pratiques sportives ;

Considérant que la mise en place d'un dispositif d'aide financière pour l'inscription à une activité physique et sportive est un objectif déterminant du contrat d'engagement 2014-2020 ;

Vu le formulaire de demande de l'aide ci-annexé ;

DELIBERE:

Article 1 : Approuve le principe du dispositif d'aide financière pour la pratique d'une activité physique et sportive ou l'achat de matériel sportif nécessaire à la pratique de l'activité choisie.

Article 2 : Précise que les demandes formulées par les jeunes ou leur famille seront étudiées par une commission ad'hoc – notamment composée de monsieur Shems EL KHALFAOUI , élu aux sports, et de madame Oriane FILHOL , élue aux solidarités , qui déterminera la liste des jeunes qui bénéficieront de l'aide financière directe de la commune.

Article 3 : Approuve les montants des aides proposées, selon les barèmes ci-après annexés.

Article 4: La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311132-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 26/11/20

Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-9

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *Mme Sonia RABHI, M. Christophe DURIEUX.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Convention "Permanence d'Accès aux Soins de santé " PASS de Ville avec l'Agence Régionale de Santé

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins à destination des populations démunies (PRAPS), l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France souhaite soutenir les projets de PASS ambulatoire pour favoriser l'accès aux soins et accompagner la prise en charge des personnes qui n'ont

pas ou plus leur autonomie d'usage du système de santé,

Considérant que dans ce contexte, la Ville de Saint Denis a répondu à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé soutenant la mise en place d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Ville dans les 4 Centres Municipaux de Santé (cf. rapport au BM PASS de ville du 25 novembre 2013 et du 21 juillet 2014).

Considérant qu'une convention est proposée par l'ARS pour un co-financement du dispositif à hauteur de 70 000 euros au titre de 2020 pour tenir compte de la montée en charge sur Saint-Denis avec désormais 4 centres de santé qui reçoivent des patients

DÉLIBÈRE:

Article 1 : Approuve la convention à conclure entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Saint-Denis pour la mise en place d'une permanence d'accès aux soins de santé (pass) au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : la recette résultant de la présente délibération, soit 70 000 euros, sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311063-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-10

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

26 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

4 *Mme Idandine WANZEKELA, Mme Sonia RABHI, M. Mathieu LELU, M. Christophe DURIEUX.*

ABSENTS

REPRESENTES

25 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Convention de mise à disposition d'un médecin généraliste par le Centre Hospitalier de Saint-Denis à la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Considérant que depuis 2018, la convention cadre avec le Centre Hospitalier de Saint-Denis a permis de renforcer les consultations de spécialités et permettre un accès plus rapide et une orientation plus adaptée pour les Dionysiens,

Considérant que la création de postes de médecins partagés Ville/Hôpital promue et soutenue par l'Agence Régionale de Santé constitue l'une des mesures de « Ma santé 2022 »,

Considérant que le Centre Hospitalier de Saint-Denis a créé un poste de médecin partagé Ville- Hôpital en médecine générale entre les urgences pédiatriques et le CMS Cygne permettant de consolider l'offre de soin en médecine générale,

D E L I B E R E :

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition d'un agent à conclure entre la Ville et le Centre Hospitalier de Saint-Denis et autorise le Maire à la signer ;

Article 2 : La dépense afférente à la présente délibération sera inscrite sous la rubrique correspondante au budget communal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311068-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-11

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *Mme Idandine WANZEKELA, M. Mathieu LELU.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à M. Bertrand REVOL, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETARE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Avenant 1 au titre de 2020 à la Convention 2017-2019 avec la CPAM et l'ARS relative à l'expérimentation "prévention du surpoids et de l'obésité chez les jeunes enfants de 3 à 8 ans"
(cf annexe 1)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que depuis 2011, dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'Unité Ville et Santé, en son axe nutrition et activité physique développe une prévention et une prise en charge de l'obésité et du surpoids essentiellement dédiées

aux enfants,

Considérant que ces interventions ont révélé un besoin d'améliorer l'accès précoce à une prise en charge des enfants à risque d'obésité,

Considérant que la convention signée par la ville, l'ARS et l'Assurance maladie est arrivée à son terme,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant modifiant la durée de la convention en la prolongeant au 31 décembre 2020, ceci permettant de continuer à développer les inclusions au programme expérimental "Mission Retrouve Ton Cap" (MRTC).

Vu l'avenant à la convention ci-après annexé,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : approuve l'avenant n°1 à la convention conclue entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Ville de Saint-Denis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311065-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-12

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

26 M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.

ABSENTS

4 Mme Idandine WANZEKELA, M. Bertrand REVOL, M. Mathieu LELU, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.

ABSENTS

REPRESENTES

25 Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.

SECRETARE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Immeuble sis 14 rue Lanne, ex centre Adam Shelton
- annulation de la délibération du 4 avril 2019
- cession des droits de la Commune au profit de la SCI Groupe SOS Solidarités avec désaffectation et déclassement du domaine public.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le bail emphytéotique consenti en date du 11 juillet 1996 à l'association Adam Shelton, pour l'immeuble sis 14 rue Lanne à Saint-Denis

Vu le transfert de gestion intervenu entre l'association Adam Shelton et la SAGEP (Sesame-Autiste-Gestion et Perspective), autorisé par arrêté préfectoral n°06-2942 en date du 03 juillet 2006,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2015 autorisant la résiliation du bail emphytéotique par cession de ses droits par la Commune de Saint-Denis au profit de la SAGEP moyennant une indemnité de 485.000,00 € (quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros),

Vu la jurisprudence ASSOCIATION DU PERSONNEL RELEVANT DES ETABLISSEMENTS POUR INADAPTES (A.P.R.E.I.) du Conseil d'Etat du 22 février 2007 permettant de considérer que l'activité exercée aujourd'hui par l'association dans l'immeuble relevant de la loi du 30 juin 1975 ne constitue pas un service public,

Vu l'avis de la direction immobilière des Finances Publiques ci-annexé

Considérant que de lourds travaux doivent être réalisés dans les locaux dont la mise en accessibilité du bâtiment et que la SAGEP a souhaité se rendre propriétaire des locaux et demandé que la Commune de Saint-Denis résilie le bail emphytéotique à son profit.

Considérant que le transfert de gestion intervenu entre l'association Adam Shelton et la SAGEP en date du 3 juillet 2006 n'était cependant pas de nature à entraîner le transfert du bail emphytéotique au profit de la SAGEP et qu'en conséquence la cession de ces droits par la ville à la SAGEP ne pouvait entraîner la résiliation du bail faute d'identité entre le preneur et le bailleur,

Considérant par ailleurs, que le groupe SOS SOLIDARITES et l'association SAGEP ont fusionné, la première ayant absorbé la seconde et qu'il résulte de cette opération, un transfert universel du patrimoine de l'association SAGEP à l'association GROUPE SOS SOLIDARITES et une poursuite des activités de la SAGEP par cette dernière.

Considérant que l'association GROUPE SOS SOLIDARITES a souhaité que la SCI SOS SOLDARITES se porte acquéreur des droits de la Commune moyennant le versement de la somme de 485 000 Euros (quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros),

Considérant l'intérêt local que de maintenir une telle structure, d'accueil des enfants autistes sur son territoire, en place depuis 1996 dans l'immeuble sis 14 rue Lanne,

Considérant que cette somme est inférieure à l'estimation de la direction immobilière des Finances Publiques de 11%, mais que ces derniers ont indiqué que ce prix de cession peut être validé et ce compte tenu des lourds travaux à effectuer,

Considérant qu'il convient de passer outre cet avis et ce même si les services de la direction immobilière l'ont validé dans leur conclusion

Considérant la nécessité au préalable de déclasser l'immeuble dépendant du domaine public lors de la conclusion du bail emphytéotique,

Considérant qu'il est possible en conséquence possible de constater la désaffectation du bien, les activités antérieures ayant cessées, et de prononcer le déclassement de l'immeuble du domaine public.

DELIBERE:

ARTICLE 1^{er} : rapporte et remplace la délibération en date du 26 novembre 2015 en ce qu'elle prévoyait la résiliation du bail emphytéotique au profit de la SAGEP et la délibération du 4 avril 2019

ARTICLE 2 : Constate la désaffectation du domaine public d'une partie de l'immeuble sis 14 rue Lanne à Saint-Denis, en considérant que l'activité exercée aujourd'hui par l'association dans l'immeuble relevant de la loi du 30 juin 1975 ne constitue pas un service public,

ARTICLE 3 : Prononce le déclassement du domaine public l'immeuble sis 14 rue Lanne à Saint-Denis

ARTICLE 4 : décide de passer outre l'avis de la direction immobilière des Finances Publiques pour 11% et ce considérant l'intérêt public de céder cet immeuble au groupe SOS Solidarités, en charge de l'accueil des enfants autistes

ARTICLE 5 : autorise la cession de ses droits par la Commune de Saint-Denis sur l'immeuble sis 14 rue Lanne, au profit de la SCI GROUPE SOS SOLIDARITES.

ARTICLE 6 : cette cession aura lieu moyennant le paiement d'un prix de de 485 000 Euros (quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros)

ARTICLE 7 : autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite cession.

ARTICLE 8 : la recette provenant de cette cession sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311087-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-13

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 26 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS 4 *Mme Idandine WANZEKELA, M. Bertrand REVOL, M. Mathieu LELU, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE *Madame Leyla TEMEL*

OBJET Cession à la SEM Plaine Commune Développement de 2 lots de copropriété sis 15/15bis rue Fraizier à Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n° B-11 du 29 mars 2018, procédant à l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal,

Considérant que la Commune de Saint-Denis est propriétaire des lots de copropriété n° 123 et 172 sis 15/15bis rue Fraizier à Saint-Denis

Considérant que la SEM Plaine Commune Développement est aménageur de la ZAC Landy Pleyel et souhaite acquérir ces lots afin d'y réaliser un programme de logements,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques de la Seine-Saint-Denis en date du 30 septembre 2020, estimant la valeur vénale de l'immeuble à 84 000 euros;

Considérant qu'il y a lieu d'accepter l'offre de la SEM Plaine Commune Développement suivant l'avis du Domaine,

DELIBERE:

ARTICLE 1^{ER} : Accepte la cession des lots de copropriété n° 123 et 172 sis 15/15bis rue Fraizier à Saint-Denis à la SEM Plaine Commune Développement sise 17/19 avenue de la Métallurgie à Saint-Denis la Plaine 93210, moyennant un prix net vendeur de 84 000 euros (quatre-vingt-quatre mille euros),

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents relatifs à ladite cession,

ARTICLE 3 : La recette résultant de la présente cession, sera inscrite au Budget Communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311077-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-14.1

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Régularisation foncière pour les immeubles sis 22 rue Gabriel Péri et 38 rue de la Boulangerie à Saint-Denis :

- Cession au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 20 rue Gabriel Péri,

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le document d'arpentage du cabinet de géomètres T.T. ci-annexé,

Considérant que le débarras est inclus dans l'enceinte de la propriété de l'immeuble sis 20 rue Gabriel Péri à Saint-Denis,

Considérant que ce débarras se trouve sur la parcelle cadastrée section BI n° 60 et non 62,

Considérant qu'une partie de la parcelle communale cadastrée section BI n° 60, d'une surface de 4 m², doit être désaffectée et déclassée,

Considérant qu'il y a lieu de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section BI n° 60, sise 22 rue Gabriel Péri à Saint-Denis, pour 4 m²

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation, en cédant cette parcelle au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 20 rue Gabriel Péri à Saint-Denis,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Constate la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section BI n° 60, sise 22 rue Gabriel Péri à Saint-Denis, pour 4 m²

ARTICLE 2 : Prononce le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section BI n° 60, sise 22 rue Gabriel Péri à Saint-Denis, pour 4 m²

ARTICLE 3 : Autorise la cession au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 20 rue Gabriel Péri à Saint-Denis, d'une partie de la parcelle cadastrée section BI n° 60, sise 22 rue Gabriel Péri à Saint-Denis, pour 4 m², à l'euro symbolique

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite commune, à signer tous les documents afférant à ladite affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311082-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-14.2

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Régularisation foncière pour les immeubles sis 22 rue Gabriel Péri et 38 rue de la Boulangerie à Saint-Denis

- Cession à la SEM Foncière "Saint-Denis Commerces" de 2 débords de cellules commerciales issues de l'immeuble 38 rue de la Boulangerie.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les plans de débords réalisés par le Cabinet de géomètre T.T. ci-annexés,

Considérant qu'il a été créé une Société d'Economie Mixte Locale (SEML), à vocation de requalification commerciale du centre-ville, via le portage financier,

Considérant que la SEML acquière les biens à hauteur de 1 300 euros/m²,

Considérant qu'il y a lieu de passer outre l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant qu'il y a lieu de céder à la SEML Saint Denis Commerces les cellules commerciales provenant de l'arrière de l'immeuble sis 60 rue Gabriel Péri, sises 38 rue de la Boulangerie et relatives aux commerces Grace Pressing (lot 1) et La Faïencerie (lot 5),

DELIBERE:

ARTICLE 1 : Décide de passer outre les avis de la Direction Générale des Finances Publiques ci-annexés,

ARTICLE 2 : Autorise la cession à la SEML Saint-Denis Commerces, en un ou plusieurs actes, à 1 300 euros du m² de surface habitable, des lots de copropriété suivants et de leurs caves, combles et réserves éventuelles, étant entendu que ces derniers ne seront pas pris en compte dans le calcul du prix, provenant de l'immeuble sis 38 rue de la Boulangerie, à l'arrière du 60 rue Gabriel Péri :

Lot 1 : Grace Pressing

Lot 5 : La Faïencerie

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents afférant à cette affaire,

ARTICLE 4 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311083-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-14.3

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Résiliation anticipée partielle du bail à construction avec Plaine Commune Habitat pour les immeubles sis 32 à 44 rue de la Boulangerie à Saint-Denis
*Mise en volume de l'immeuble par la résiliation partielle anticipée du bail

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le bail à construction consenti au profit de la SEM Le Logement Dionysien, relatifs aux immeubles sis 32 à 44 rue Gabriel Péri à Saint-Denis,

Vu l'avenant n° 1 au bail à construction en date du 30/11/1989,

Vu la délibération n° B-18, en date du 8 octobre 2020, relative à la résiliation partielle des baux emphytéotiques et à construction avec Plaine Commune Habitat, portant plus spécifiquement sur les commerces du 60 rue Gabriel Péri,

Vu les plans du cabinet de géomètre T.T. ci-annexés,

Vu l'avis de la direction immobilière en date du 2 novembre 2020,

Considérant que l'intégralité de ce bail a été reprise par l'OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE (Plaine Commune Habitat), via un transfert de propriété,

Considérant que la Commune souhaite résilier partiellement le bail afin de pouvoir céder à la SEML Saint Denis Commerces (Foncière Commerces) les cellules commerciales qui proviennent d'un débord et qui seront affectées aux commerces de l'immeuble sis 60 rue Gabriel Péri,

Considérant que pour ce faire, il convient de procéder préalablement à la mise en volume des immeubles sis 32 à 44 rue de la Boulangerie à Saint-Denis,

Considérant qu'il convient par la suite de procéder à la résiliation partielle du bail à construction avec Plaine Commune Habitat pour les immeubles sis 32 à 44 rue de la Boulangerie, en ne sortant des baux que les lots des nouvelles copropriétés formant les cellules commerciales destinés à être cédés,

Considérant qu'aucune indemnité ne sera versée à Plaine Commune Habitat pour la résiliation partielle des cellules commerciales, l'indemnisation étant déjà intervenue pour les cellules du 60 rue Gabriel Péri et ce comme confirmé par l'avis de la direction immobilière,

DELIBERE:

ARTICLE 1^{ER} : Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents relatifs à l'établissement d'un règlement de copropriété pour les immeubles sis 32 à 44 rue de la Boulangerie à Saint-Denis,

ARTICLE 2 : Autorise la résiliation partielle du bail à construction des immeubles 32 à 44 rue de la Boulangerie :

- Lot 1, Grace Pressing, pour 31.75 m²
- Lot 5, La Faïencerie, pour 4.96 m²

ARTICLE 3 : Cette résiliation partielle anticipée du bail à construction aura lieu sans soulte au profit de Plaine Commune Habitat. Les frais d'établissement des états descriptifs de division-règlement de copropriété et de résiliation des baux étant à la charge de la Commune de Saint-Denis,

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents relatifs à la résiliation partielle anticipée du bail susmentionné, en un ou plusieurs actes,

ARTICLE 5 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1311084-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020
N°B-15

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13 novembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS

2 *M. Bertrand REVOL, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à Mme Sabrina ATTARI, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Daniel DALIN, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Yannick CAILLET donne pouvoir à Mme Alice RONGIER, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe PIERCY donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Mathieu LELU donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Céline LAROSE donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Judith AMOO donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Madame Leyla TEMEL

OBJET

Approbation d'une Convention de Coopération Culturelle et patrimoniale 2020 entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, fixant les projets d'actions culturelles et la participation du Département pour l'année 2020.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29 et L 2312-2,

Vu la mise en place par le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis de conventions de coopération culturelle avec les villes du département,

Vu la délibération N°B-21 du 15 décembre 2016, rendue exécutoire le 22 décembre 2016, relative à l'adoption d'une convention de coopération culturelle entre la Ville de Saint-Denis et le Département de la Seine-Saint-Denis, couvrant les exercices 2016 à 2019.

Considérant que pour l'année 2020, le Département de Seine-Saint-Denis et la commune de Saint-Denis, ont décidé de poursuivre leur collaboration, afin d'œuvrer au développement culturel et patrimonial du territoire;

Considérant que le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis versera à cette fin à la commune, la somme de 35 800 euros, pour l'année 2020

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de coopération culturelle entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2020,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

DELIBERE:

Article 1 : Est approuvée, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention de coopération culturelle entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, couvrant l'exercice 2020.

Article 2: Approuve le versement par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, d'une subvention de 35 800 euros

Article 3 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201119-lmc1310914-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 26/11/20
Date publication : 26/11/20